

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT
Division Financement

WDI Actualités 2: Coûts d'études

Date 26.9.2019 actualisé le 20.12.2019

Destinataires: Utilisateur/rice de WDI

Expéditeur: WDI-OFT

Référence: BAV-223-00050/00010/00009/00017

Entant qu'utilisateur/rice de WDI vous recevez le bulletin d'information suivant pour le traitement des coûts d'études à partir des offres CP 2021-2022 et pour les comptes effectifs :

1. Coûts d'études jusqu'à l'avant-projet

Les coûts d'étude jusqu'au début de l'avant-projet doivent être planifiés et enregistrés dans le compte de résultats (écart budget/effectif affectant le résultat). Dans WDI, ils sont affectés à la catégorie de coûts « K3 Autres coûts d'infrastructure ». Les discussions lors de la session spécialisée 2019 ont montré que la délimitation entre études et avant-projet doit tenir compte des particularités du maintien de la qualité des infrastructures. Les analogies avec les normes de construction de la SIA n'ont qu'un sens limité. Nous entendons par études la recherche générale de solutions qui ne sont pas encore centrées sur un projet spécifique. Occasionnellement, des études de variantes dans un projet déjà défini sont également affectées aux études. Toutefois, dès qu'un projet est défini, tous les coûts connexes doivent être inclus dans le compte des investissements.

2. Coûts de planification dès l'avant-projet

À partir de l'avant-projet, les coûts de planification sont comptabilisés dans le compte des investissements. La réglementation deviendra exécutoire à compter du 1er janvier 2021 (par analogie à l'application obligatoire du standard commun à la branche GF-CCP). Si possible, les entreprises qui traitent aujourd'hui les coûts d'étude différemment devraient passer à la nouvelle réglementation plus tôt. Les coûts de planification sont activables à partir du moment de la décision d'investissement.

3. REDIP sur CINA

La réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP) sur K7 « Coûts d'investissement non activables (CINA) » est financée avec les contributions d'investissement. Dans l'offre 2021-2024, WDI calcule la REDIP sur les CINA planifiés automatiquement.

4. Caractère contraignant

Ce traitement des coûts d'études sera contraignant avec la CP 2021-2024 dès le 1. Janvier 2021 (par analogie avec le caractère contraignant des recommandations ou standard de la branche Direction financière et contrôle de gestion de la convention). Dans la mesure du possible, les entreprises devraient dès à présent adapter le traitement de leurs coûts d'études et s'adapter le plus tôt possible à cette recommandation.